

# FRAIS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Dépôt de garantie à la réservation	3 000 €
Frais divers (Provisions dégradations chantier : 800 € ; Association Syndicale : 200 €)	1000 €
Frais de notaire (à valoir sur le prix du terrain-le montant exact sera calculé par le notaire en amont de l'acte définitif)	3%
Droits d'enregistrement	5.81% du prix du terrain
Participation financière à l'assainissement collectif : PFAC (Calcul établi en fonction du nombre de pièces de la future construction) SAGE : Saurune-Ariège-Garonne – 05.61.87.84.35	Jusqu'à 120 m2 de Surface plancher = 3500 € Au delà : 30 € par m2 supplémentaire
Taxe d'Aménagement (Taxe Départementale et Archéologique) (Calcul établi en fonction de la surface de plancher de la construction) Barème 2021 DDT Carbone :- 05.81.97.73.11	Taux 5% + 1.3% + 0.40% + la place de parking +piscine

Obligation de faire réaliser une étude de sol mission G2 AVP par un géotechnicien sur le lot préalablement à la signature de l'acte d'acquisition chez le Notaire.

• **Les parcelles seront équipées par le lotisseur de toutes les infrastructures à savoir :**

-Voirie avec prestations de qualité

-Réseaux Electricité, Eau Potable, Pluvial, Assainissement, et Télécom